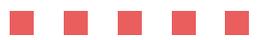


**ORDRE
DES
ARCHITECTES**
Grand Est

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

4 LA COMPOSITION DE NOTRE ÉQUIPE

8 LE BUDGET

9 LES MISSIONS RÉGALIENNES

Le tableau

Déontologie et litiges

La formation

15 LES MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT

Nos partenaires

Les actions en région

Notre communication

20 LES TEMPS FORTS 2022

23 NOS PERSPECTIVES



Chère consœur,
cher confrère,

Tu tiens entre tes mains ou affiché sur ton écran, le rapport annuel 2022 de l'institution à laquelle tu appartiens.

En feuilletant ce document, tu découvriras nos visages, ceux des consœurs et des confrères qui s'investissent au quotidien pour la diffusion de l'architecture et des bonnes pratiques, mais aussi ceux d'une équipe de salariés dont la majeure partie œuvre depuis de très nombreuses années pour l'Ordre. Nous pouvons tous collégialement les en remercier vivement.

L'institution dispose dorénavant d'un outil de travail et de développement de grande qualité car, en 2022, l'équipe a été renforcée en créant deux nouveaux postes pour consolider notre expertise juridique et déployer nos actions et nos partenariats.

Ceux-ci ont d'ailleurs pris un essor particulier avec pour nous le leitmotiv « **l'architecture comme solution** », en lien naturel avec le plaidoyer national.

Nous avons ainsi concentré nos efforts sur six axes en formant des groupes de travail chargés de :

- 1** Promouvoir le rôle de l'architecte dans les parcours de rénovation,
- 2** Encourager le développement des filières biosourcées et le réemploi,
- 3** Déployer la sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire,
- 4** Favoriser les résidences d'architecture dans tous les territoires,
- 5** Amplifier les dispositifs de médiations et de conseils architecturaux
- 6** Appeler à davantage de représentativité de la profession

Ce rapport annuel te permettra de mieux nous connaître et de saisir notre rôle essentiel, encore trop souvent méconnu et qu'il nous faut porter à ta connaissance.

Nous sommes 24 élus répartis équitablement dans le Grand Est et autant d'envie de faire, de s'investir et de représenter l'architecture et la profession dans tous les territoires et auprès des nombreux acteurs de la construction du cadre de vie. Je sais nos partenaires tout autant investis et profite de cette tribune pour les en remercier chaleureusement.

Pour le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Grand Est

François Liermann,
Président

La composition de notre équipe

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Grand Est est composé de **24 architectes élus** et d'une équipe de **6 salariés**. On compte à minima **un élu par département** pour garantir une représentativité équitable des territoires.

Les salariés sont répartis sur **3 pôles** (Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg) et travaillent de manière collaborative pour assurer les différentes missions de l'Ordre et répondre aux sollicitations des consoeurs et des confrères.



LES SALARIÉS

DE L'ORDRE DES ARCHITECTES GRAND EST



Marie-Christine Agostini

Responsable du pôle
de Nancy

■ contact@croa-ge.org



Sylvie Frey

Responsable juridique,
pôle de Strasbourg

■ juridique@croa-ge.org



Jordan Jaeger

Assistant juridique, pôle
de Nancy

■ juridique@croa-ge.org



Vanessa Marquez

Responsable du pôle de
Châlons-en-Champagne

■ chalons@croa-ge.org



Sandra Muller

Responsable du pôle de
Strasbourg

■ strasbourg@croa-ge.org



Emmanuelle Olland

Chargée de développement
et de communication

■ communication@croa-ge.org

Agnès **Ries**
Secrétaire
a-ries@croa-ge.org



★ Julien **Defer**
j-defer@croa-ge.org



Jean-Marc **Charlet**
Vice-président
jm-charlet@croa-ge.org



★ Anaïs **Bineteau**
a-bineteau@croa-ge.org



★ Franck **Deroche**
f-deroche@croa-ge.org



Victoria **Soret**
v-soret@croa-ge.org



★ Sophie **Plotton**
s-plotton@croa-ge.org



Catherine **Kister**
Trésorière adjointe
c-kister@croa-ge.org



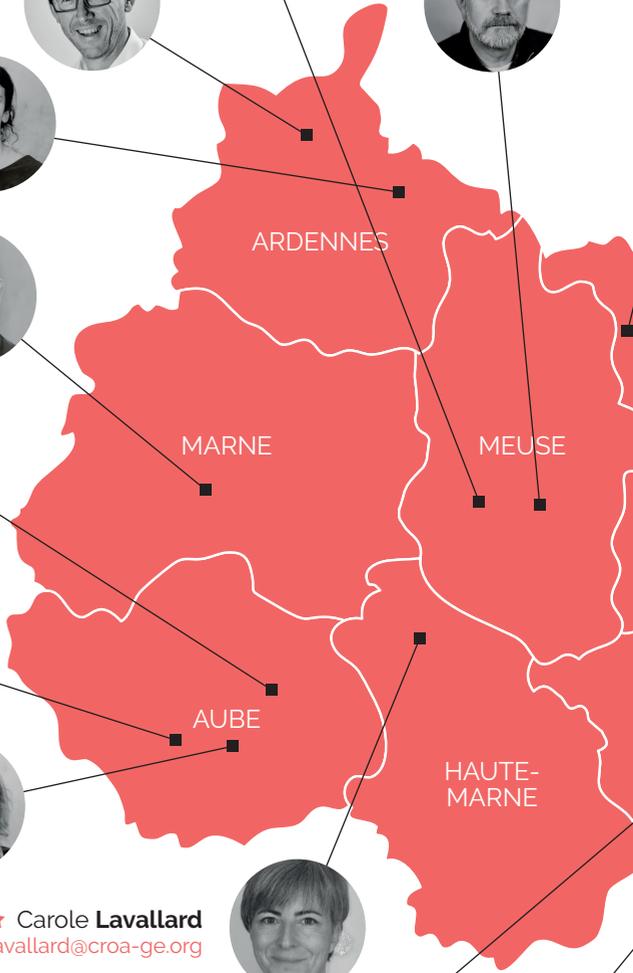
★ Carole **Lavallard**
c-lavallard@croa-ge.org



★ François **Siettel**
Secrétaire adjoint
f-siettel@croa-ge.org



Nicolas **Mire**
n-mire@croa-ge.org



LES ÉLUS DU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES GRAND EST

★ RÉFÉRENTS
TERRITORIAUX



Stephane **Gutfrind** ★
Vice-président
s-gutfrind@croa-ge.org



Julien **Maddalon**
Trésorier
j-maddalon@croa-ge.org



Agnès **Lechleiter**
a-lechleiter@croa-ge.org



Patrick **Schoumacher** ★
p-schoumacher@croa-ge.org



Michel **Zint**
m-zint@croa-ge.org



Jean-Marc **Biry**
jm-biry@croa-ge.org



Guillaume **Christmann** ★
Vice-président
c-christmann@croa-ge.org



Etienne **Rohrer**
e-rohrer@croa-ge.org



François **Liermann**
Président
f-liermann@croa-ge.org



Jeanne-Claire **Schnebelen**
jc-schnebelen@croa-ge.org



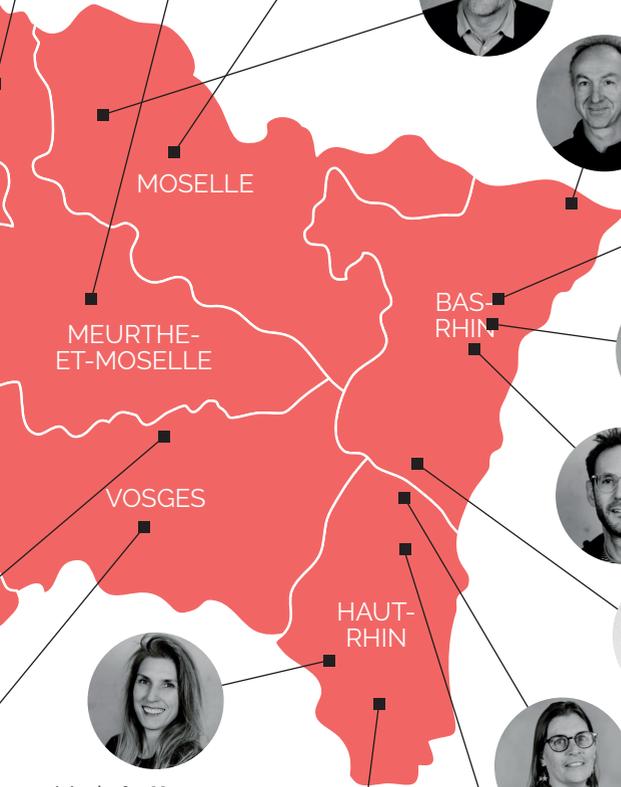
Marie **Lettermann**
m-lettermann@croa-ge.org



Mireille **Kuentz**
m-kuentz@croa-ge.org



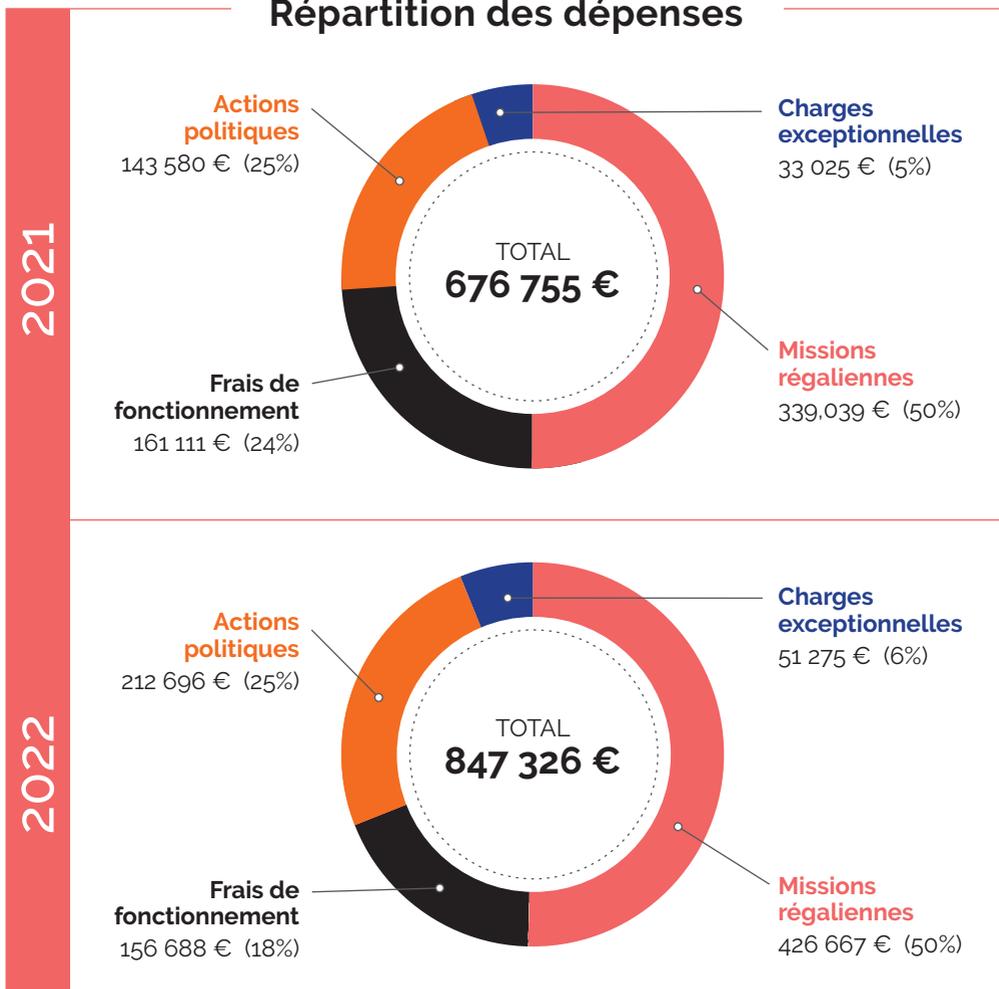
Carine **Edel**
c-edel@croa-ge.org



Le budget

Année	2021	2022
Résultat	+ 126 974 €	- 5 245 €
Dotation CNOA	712 247 €	760 690 €
Dotation exceptionnelle CNOA	-	7 918 €
Autres recettes	91 482 €	73 473 €

Répartition des dépenses



LES MISSIONS RÉGALIENNES

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes est doté de la **personnalité morale** et de l'**autonomie financière**. Il est placé sous la tutelle du **Ministère de la Culture et de la Communication**.

C'est un organisme de droit privé chargé de missions de service public qui doit :

■ **Assurer la tenue du Tableau** régional des architectes afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte ;

■ **Garantir le respect des règles déontologiques** et la discipline de la profession ;

■ **Organiser des conciliations** en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ;

■ **Procéder au contrôle** des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession, en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire ;

■ **Veiller à l'organisation de la profession** ;

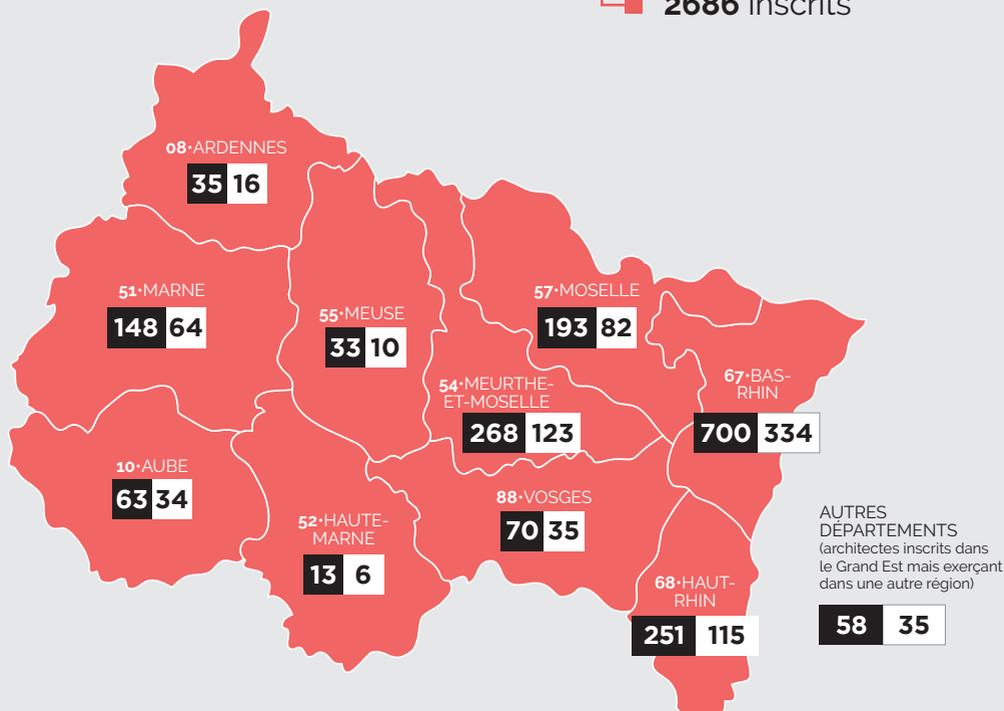
■ **Représenter et promouvoir la profession** auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales ;

■ **Agir en justice** en vue de la protection du titre d'architecte et du recours obligatoire à l'architecte.

Le tableau

Au 31 décembre 2022,
on dénombre dans le Grand Est :

- **1832** architectes
- **854** sociétés
- Soit au total,
- **2686** inscrits



En 2022, il y a eu...	127 inscriptions <i>73 personnes physiques et 54 personnes morales</i>	75 radiations <i>54 personnes physiques et 21 personnes morales</i>	543 architectes formés « conformes »
	21 prestations de services	6 procédures collectives	2 dossiers traités en Chambre Régionale de Discipline
			14 renvois vers le médiateur

Déontologie et litiges



TYPES DE SAISINES

En **2021** et **2022**, il ya eu **60** saisines réparties comme suit :

> Litige entre architectes

3 **3**

> Litige entre architecte et maître d'ouvrage pour lequel l'architecte est à l'origine de la saisine

6 **8**

> Litige entre architecte et maître d'ouvrage pour lequel le maître d'ouvrage est à l'origine de la saisine (67% des cas)

20 **20**

Sur les 60 saisines :

20

ont débouché sur une non conciliation

23

ont abouti à une conciliation

5

ont donné lieu à un avis

3

ont débouché sur une enquête déontologique

5

ont été classées sans suite

En **2021** et **2022**, **25** dossiers traités en déontologie :

> dont 11 (45%) pour **soupçons de signature de complaisance**,

> en légère **augmentation** : 11 en 2021 contre 14 en 2022

Sur les 25 dossiers :

14

sont encore en cours d'étude

4

vont déboucher sur une plainte à la chambre de discipline.

10

renvois vers le médiateur en 2021

14

renvois vers le médiateur en 2022

5

avis donnés dans le cadre de litige

MOTIFS DES SAISINES

> Manquement aux prestations exprimées dans le contrat

14 **14**

> Dépassement du budget

4 **1**

> Immixtion du maître d'ouvrage

1

> Honoraires impayés

6 **13**

> Manquement déontologique, absence de contrat

2 **4**

> Déontologie entre confrères

3 **3**

> Désaccord sur avenant contrat

1

> Manquement déontologique, lien d'intérêt

3 **3**

On note une **augmentation des honoraires impayés** et un fort **développement des manquements déontologiques** en raison de conflits d'intérêt de la part des architectes liées à la possessions de multiples structures et d'un manque de transparence avec les clients.

Les suspensions pour défaut d'assurance



PROCÉDURES	2021	2022
Relances 1	168 dont 106 architectes libéraux et 68 sociétés	169 dont 112 architectes libéraux et 57 sociétés
Relances 2 RAR	66 dont 49 architectes libéraux et 17 sociétés	62 dont 38 architectes libéraux et 24 sociétés
Suspensions pour défaut d'assurance	31 dont 21 architectes libéraux et 10 sociétés	19 dont 12 architectes libéraux et 7 sociétés
Radiations pour défaut d'assurance	14 dont 8 architectes libéraux et 6 sociétés	3 dont 1 architecte libéral et 2 sociétés

Les attestations sur l'honneur



PROCÉDURES	2021	2022
Relances 1	200 architectes	213 architectes
Relances 2 RAR	48 architectes	19 architectes
Radiations pour non transmission de justificatifs	16 architectes	2 architectes



La formation

L'OBLIGATION DE FORMATION

■ Les architectes ont l'obligation de déclarer leurs formations effectuées dans l'année et ce **avant le 31 mars de l'année suivante**.

■ Les architectes n'ayant pas justifié de suffisamment d'heures de formation dans l'année se voient rappeler leur obligation par courrier avec **demande de régularisation dans les 6 mois qui suivent**. En cas de non-réaction de l'architecte, un plan de formation est proposé par l'Ordre. Si l'intéressé reste en défaut, la mention de non-conformité figurera sur l'attestation d'inscription à l'Ordre. Si rien ne se passe, l'Ordre des Architectes pourra décider le transfert de l'architecte devant la Chambre de discipline.

NB : un contrôle aléatoire est réalisé auprès des architectes en conformité ayant déclaré suffisamment d'heures de formations annuellement et/ou sur une période triennale, afin de vérifier la véracité de leur déclaration. En cas d'erreur constatée des explications pourront être demandées et si une malveillance a pu être constatée, le confrère pourra être envoyé devant la Chambre de discipline.

SONT CONSIDÉRÉES COMME FORMATIONS STRUCTURÉES :

- > La formation dispensée par un **organisme de formation**
- > La formation **agréé par l'Ordre** en tant que tel
- > L'enseignement ou animation de **conférence** (maximum de 7h /an)
- > La formation **à distance** (MOOC ou SPOC)
- > Les **écrits professionnels** (maximum 7h/an)
- > La formation faite **à l'étranger**



2022 marque la diversification des formations proposées, le maintien de sessions à distance mais aussi le retour de modules organisés en présentiel.

L'Ordre des Architectes du Grand Est reste un important relais des organismes de formation et diffuse chaque mois les calendriers des sessions à venir à l'ensemble des architectes via sa newsletter.

LE COÛT D'UNE FORMATION

> Pour les architectes qui exercent en libéral, le **FIF PL** propose une prise en charge jusqu'à **250 €/jour** à hauteur de 750 € par an.

> Pour les salariés, l'**OPCO EP** peut prendre en charge entre **15 € et 50 €/h** de formation plus les frais de salaires (**12 à 18 €/h**) et frais annexes.

> Le **Compte Personnel de Formation** (CPF) propose des formations intéressantes et 500 €/an cumulables sur 10 ans.

> Certaines formations sont **entièrement prises en charge** : Certaines formations sont entièrement prises en charge : DynaMCE Copro, DynaMCE 1 et 2... d'autres sont **gratuites** ou quasiment : les formations dispensées par des organismes financés par des fournisseurs et les MOOC / SPOC. Le crédit d'impôts a également doublé pour les dirigeants et passe à **21,14/h soit 845,60 €** pour 40h de formation maximum.

NB : le FIFPL rembourse 200 € par jour la participation à un jury d'examen (HMONP ou autre).



LES MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà de ses missions régaliennes, l'Ordre des Architectes du Grand Est œuvre à **diffuser la culture architecturale auprès et avec ses partenaires** et en direction des acteurs de la construction et de l'aménagement.

Pour ce faire, des **groupes de travail** ont été constitués regroupant des élus sur des **thématiques bien précises**, ayant toutes pour même objectif : **le rayonnement de l'Architecture et la reconnaissance de la profession.**

En portant un message clair :
« l'architecture comme solution. »

Promouvoir le rôle de l'architecte dans les parcours de rénovation



Depuis au moins 2 ans, le sujet de la rénovation est au cœur des préoccupations de l'Ordre des Architectes qui incite plus que jamais à adapter et à réhabiliter le bâti existant.

C'est dans cette optique que notre institution a démarré, en collaboration étroite avec la Région Grand Est, **un cycle de rencontres avec les acteurs de la rénovation** pour instaurer des échanges réguliers et comprendre quelle est, ou doit être, la **place de l'architecture dans**

les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique et qualitative.

Ces journées visent à trouver ensemble des **axes de collaboration** et des **actions communes** pour faciliter et encourager le parcours des particuliers, des copropriétés et des collectivités vers la rénovation globale et performante avec les compétences d'un architecte.



NOS ACTIONS EN 2022

21 octobre

> Lancement du cycle de 5 rencontres « Ensemble pour la réno » avec une première réunion avec les acteurs du territoire à Ecurey.

Encourager le développement des filières biosourcées et le réemploi



Notre institution souhaite favoriser la décarbonation de la construction en soutenant le développement notamment de nouvelles filières de matériaux et le réemploi.

À travers un groupe de travail sur ces thématiques, l'Ordre des Architectes propose de favoriser et de **développer les formations** dédiées et la **transmission des savoir-faire autour des écomatériaux et du réemploi**. L'Ordre ambitionne de mettre sur pied

des **parcours de formations « biosourcés et réemploi »** à destination de tous les architectes du Grand Est. Le principe étant leur montée en compétence sur ces sujets de façon à en favoriser les prescriptions et la maîtrise.



NOS ACTIONS EN 2022

16 novembre

► Réunion de tous les acteurs des biosourcés et du réemploi du Grand Est pour recenser les actions déjà existantes, faire remonter les besoins pour aboutir, lister les manques et proposer des solutions pour les combler.

3

Déployer la sensibilisation en milieu scolaire



L'Ordre des Architectes du Grand Est est **membre de la Commission Architecture Régionale Académique (CARA)** qui regroupe l'ensemble des partenaires et acteurs autour de la sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire dans l'Académie de Strasbourg.

Cette collaboration a fait naître le projet de **répliquer cette dynamique dans les deux autres académies** et d'une **formation à destination des architectes** sur le sujet de la pédagogie en vue de la sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire dont la première édition verra le jour en 2023.



9 septembre

> Réunion de travail au siège à Nancy

4

Favoriser les résidences d'architecture



Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Grand Est ont mis en place en 2022 le programme d'actions « **Résidences d'architecture et de paysages : pour de nouvelles ruralités** ».

L'Ordre des architectes y prend part via un **accompagnement** et un **soutien financier** pour permettre in fine de multiplier ces résidences au-delà de ces territoires.



11 janvier

> Réunion de travail à Troyes

5

Amplifier les dispositifs de médiations et de conseils architecturaux



Dans le Grand Est, seul le territoire de Champagne-Ardenne est dépourvu de CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). L'Ordre des Architectes Grand Est, qui travaille à valoriser la qualité du cadre de vie et à promouvoir les bonnes pratiques et conseils, souhaite **favoriser l'égalité des territoires en matière de médiation, d'ingénierie et de conseils architecturaux**. C'est pourquoi il se mobilise via des rencontres avec les élus et acteurs du territoire concerné pour la **création de CAUE dans les départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne**. En 2023, ce groupe de travail oeuvre à l'élaboration d'un document commun avec les partenaires en faveur de la médiation et du conseil architectural pour sensibiliser les élus.

NOS ACTIONS EN 2022

25 mai > Rencontre avec la Directrice de la Fédération Nationale des CAUE, Valérie Charolais

8 juin > Rencontre avec le Maire de Charleville-Mézières, Président d'Ardenne Métropole, Boris Ravignon

16 juin > Rencontre avec la sénatrice des Ardennes, Else Joseph

27 juin > Rencontre avec le Président et le Directeur Général du conseil Départemental 08 Noël Bourgeois et Igor Dupin

2-3 septembre > Présence au Carrefour des élus, foire de Châlons-en-Champagne



9 septembre > Réunion de travail au siège à Nancy

6

Appeler à davantage de représentativité de la profession

L'une des missions de service public de l'Ordre des Architectes est de **représenter et de promouvoir la profession**, à la fois auprès d'élus politiques mais aussi sur le terrain auprès et avec les partenaires. Les élus de l'Ordre se mobilisent pour partager le besoin d'architecture en étant **présents sur des salons** ou en allant directement à la **rencontre des élus territoriaux**. La présence de l'institution dans les **conseils d'administrations de structures partenaires** mais aussi dans des **commissions de travail thématiques** participe à ce travail de représentativité fourni sur l'ensemble du territoire du Grand Est.



9 septembre

> Réunion de travail au siège à Nancy

Nos partenaires

Un important vivier de partenaires gravite autour et en lien étroit avec l'Ordre des Architectes du Grand Est.

CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- CAUE 52 / Haute-Marne
- CAUE 54 / Meurthe-et-Moselle
- CAUE 55 / Meuse
- CAUE 57 / Moselle
- CAUE Alsace
- CAUE 88 / Vosges
- Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE)

ÉCOLES D'ARCHITECTURE

- École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN)
- École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)
- Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA)

MAISONS DE L'ARCHITECTURE

- Maison de l'Architecture de Champagne-Ardenne (MACA)
- Maison de l'Architecture de Lorraine (MAL)
- Maison Européenne de l'Architecture (MEA)

ORGANISMES DE FORMATION CONTINUE

- ALFA FORMATIONS
- CLASSE 4
- SCOP LES 2 RIVES

SYNDICATS

- Les Architectes Aulois
- Syndicat des Ardennes
- Union des Architectes d'Alsace
- Union Marnaise des Architectes
- Union des Syndicats d'Architectes du Grand Est
- UNSFA 57
- UNSFA 54-55-88
- USAGE

PARCS NATURELS REGIONAUX

- PNR des Ardennes
- PNR des Ballons des Vosges
- PNR de la Forêt d'Orient
- PNR de Lorraine
- PNR de la Montagne de Reims
- PNR des Vosges du Nord

AUTRES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES

- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 67
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 68
- Les Bonnes MATières (BOMA)
- Commande et Architecture Publique et Privée Grand Est (CAPP-GE)
- Collège Régional des Experts Architectes d'Alsace (CREAA)
- Collectif Biosourcés Grand Est
- COOPELIS, groupement d'économie solidaire
- Des idées plein la terre
- Envirobat Grand Est - Arcad LQE
- Envirobat Grand Est - Energievie.pro
- Fibois Grand Est
- Filière paille Grand Est
- Fondation du patrimoine
- INSA
- L'Oblique
- Maisons Paysannes
- Pôle Build & Connect
- Pôle européen du chanvre
- Pour une frugalité heureuse et créative
- Rectorats des académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg
- Région Architecture
- Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

Notre communication

« Mais que fait l'Ordre des architectes ? »

Pour répondre à cette question, notre institution déploie une communication protéiforme qui s'adresse en priorité aux consœurs et confrères.

Chaque mois **une newsletter diffusée à l'ensemble des architectes** reprend l'agenda des formations mais aussi des événements phares organisés sur le territoire. En parallèle, des lettres dites « focus » nous permettent de traiter des sujets particuliers et souvent plus techniques.

Depuis la création en septembre 2022 d'un **poste dédié à la communication et au développement**, l'Ordre des architectes amplifie sa communication avec notamment **une présence plus accrue sur le réseau social** Facebook puis LinkedIn, mais aussi en créant des **outils de communication interne** pour davantage de **lien entre les membres géographiquement** dispersés sur un vaste territoire.

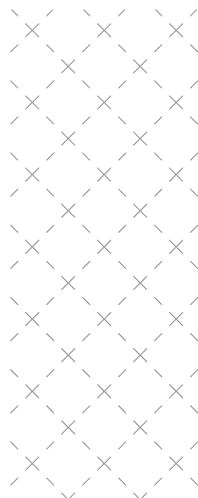
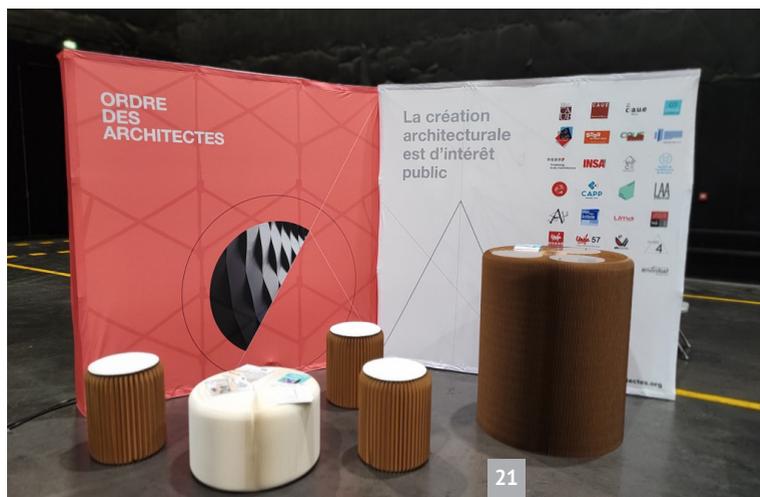
NOS ACTIONS EN 2022

Août

> Mise en service de mobilier de stand pour la promotion de l'institution dans des salons professionnels et institutionnels

Décembre

> Lancement d'une campagne de promotion de la plateforme « architectes-pour-tous » avec diffusion aux 5300 mairies du Grand Est d'un flyer et d'une affiche



Temps forts 2022

27 & 28 JANVIER

> **Grande convention** organisée par le Conseil National de l'Ordre des Architectes à Nantes, partage du plaidoyer *L'architecture comme solution*.



3 & 22 MARS

> **Formation** *Construire son influence territoriale* suivie par les élus de l'Ordre et dispensée par l'organisme Séance Publique.

20 MAI

> **Réunion annuelle** de l'Ordre des Architectes Grand Est à Reims avec la visite du Campus Sciences Politiques et la conférence de l'agence d'architecture portugaise Aires Mateus.



6 ET 7 OCTOBRE

> Accueil en centre Alsace, à Sélestat et au château de Thanvillé (photo) de la **conférence des régions** organisée par le Conseil National de l'Ordre des Architectes, en présence de l'ensemble des CROA de France.



9 SEPTEMBRE

> **Portes ouvertes** au siège de Nancy après un chantier de rénovation mené par l'agence strasbourgeoise Mayker.

*L'ambition de ces locaux réhabilités est de constituer un **pôle dédié à l'architecture**, partagé entre les structures implantées dans le secteur. Le **24 rue du Haut-Bourgeois** héberge désormais l'association CAPP GE, la Maison d'Architecture de Lorraine, ALFA Formations, Archilink, Région Architecture et l'UNSA Lorraine Sud. Une **salle de travail au rez-de-chaussée**, visible depuis la rue permet aux différents occupants d'y organiser des **réunions de travail** mais aussi des **expositions**. Cette démarche de **mutualisation des espaces** est globale aux 3 pôles avec à Châlons-en-Champagne, la présence de la Maison de l'Architecture de Champagne-Ardenne et à Strasbourg, en projet fin 2022, l'emménagement de la Maison Européenne de l'Architecture (aux côtés du CAUE Alsace et de l'ADIL 67 déjà présents dans les locaux).*

Perspectives

Après deux années teintées de pandémie, 2022 a été l'année de lancement de nos actions et de restructuration de nos services et de nos pôles.

Un **rapprochement** a été aussi opéré avec la nouvelle **équipe du CNOA** de façon à renforcer et raviver nos liens puis **conforter nos actions territoriales** autour du plaidoyer prônant «*l'Architecture comme solution*» (aux enjeux écologiques et sociétaux).

Cette trajectoire a été consolidée en 2023 et de nombreuses actions se sont concrétisées davantageusement :

- > Prolongement du plaidoyer,
- > Mise en route de résidences d'architectes, développement des interventions en milieu scolaire,
- > Poursuite du travail de médiation de l'architecture en direction des acteurs du bâtiment,
- > Développement d'actions et de formations avec nos partenaires,
- > Partenariats avec les filières biosourcées,
- > «lobbying» pour intégrer l'architecture dans les dispositifs d'aides à la rénovation,
- > Démarchage pour étudier la possibilité de créer un ou plusieurs CAUE en Champagne-Ardenne...

Aller à la rencontre de nos consœurs et confrères dans les territoires serait une orientation naturelle pour l'institution. **Cultiver les bonnes pratiques**, renforcer la prévention et les informations juridiques et déontologiques seraient une aide précieuse pour tous et nous protégerait. Accompagner et inviter les architectes à **s'engager dans la**

voie de l'architecture écologique tout en la maîtrisant serait d'une urgente évidence. Enfin, contribuer activement à **banaliser le recours à l'architecture** (accompagnement loi ZAN, intégration dans les dispositifs de rénovation, convocation à mener des études préalables) et donc le démocratiser serait une perspective constructive à partager.

Engagement éclairé et humilité contagieuse semblent constituer dorénavant les besoins de notre institution et de nos exercices, pour être en mesure de continuer à réaliser une architecture juste et un métier durable.



2024 : PROCHAINES ÉLECTIONS

Le Conseil régional est élu pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les cotisations annuelles des architectes alimentent seules le budget de l'Ordre. Recouvrées par le Conseil national elles sont ensuite réparties entre les différents Conseils régionaux.

Pôle de Châlons-en-Champagne

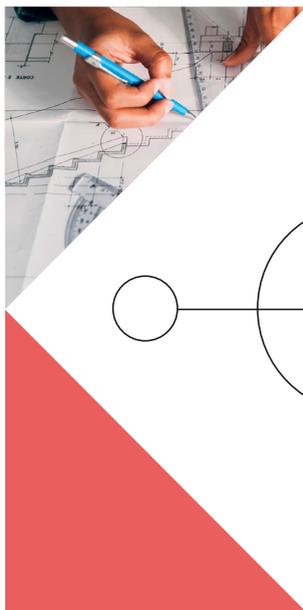
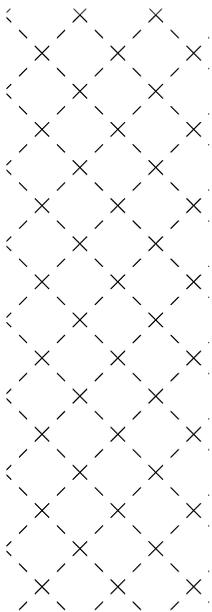
Maison Clémangis, 1 placette du Cloître
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 68 45 71

Pôle de Nancy (siège)

24 rue du Haut-Bourgeois
54000 NANCY
03 83 35 08 57

Pôle de Strasbourg

5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
03 88 22 55 85



ORDRE
DES
ARCHITECTES
Grand Est

✉ contact@croa-ge.org
🌐 www.architectes.org/grand-est

📘 *OrdredesarchitectesGrandEst*
📌 *Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Grand Est*